



SAISIE ATTRIBUTION

Par BOULE34

Bonjour Je suis victime d'une saisie attribution que je conteste. Je suis dans l'obligation de prendre un avocat pour prouver mon innocence et contester cette décision. J'ai été condamné en 1996 à Marseille par défaut à rembourser la somme de 8000? frais de justice et d'huissiers inclus, pour des achats Cétélem / Crédinvest. Je n'ai jamais effectué ces achats. J'ai depuis 12 ans déménagé dans un autre département . Je n'ai jamais été contacté de 1996 à 2008 sur Marseille, j'ai pourtant toujours travaillé légalement, fait des crédits consommations etc,etc. Aucune saisie compte bancaire, aucune lettre recommandée pour me relancer .Je ne suis informé de cette condamnation que depuis 10 jours .Je ne peux même pas demander un nouveau procès pour prouver mon innocence (prescription).Je ne me suis jamais caché. On me parle de prescription qui joue en ma faveur contre ces sociétés, sauf s'il y a eu des diligences interruptives. Quelles sont les actions diligences qui pourraient interrompre cette prescription ? merci infiniment de votre réponse. Je sais que beaucoup de personnes prétendent être innocent, désolé mais je le suis. Cordialement .

Par chance

Aviez-vous reçu une mise sous demeure ?
Aviez-vous contracté un crédit chez Cétélem?

Par BOULE34

Bonjour Chance . Non je n'ai pas contracté de crédit Cétélem à cette époque .J'ai par contre été l'objet d'un vol de ma sacoche en 1994/1995 avec mes papiers à l'intérieur. Je ne me souviens pas si j'avais un RIB ou un chéquier à l'intérieur. J'ai reçu un premier avis de tribunal de cette condamnation en 2018,rien avant. Me signifiant cette condamnation par le biais d'un huissier de justice que je suis allé voir, pour éclaircir cette situation. Il m'a montré un dossier avec une signature qui n'est pas la mienne .J'ai contesté les faits. Je suis allé voir un conseiller juridique qui est entré en contact avec l'huissier, qlqs jours après ce conseiller me disait que cette signature n'était pas ressemblante à la mienne et que pour lui je n'avais pas à m'inquiéter l'affaire de toute manière était prescrite. Je n'ai pas insisté. Et voilà que l'huissier il y a qlqs jours me dépose un avis de saisie attribution dans la boîte aux lettres. Mon salaire est bloqué. J'ai appelé l'huissier qui m'a traité d'escroc. J'ai RDV avec un avocat lundi matin. Entre temps je me suis renseigné auprès de UFC que choisir qui pour eux aussi le dossier est prescrit sauf en cas de diligences interruptives. C'est quoi les actions qui pourraient entraîner une non prescription? puisque je n'ai plus que cette espoir.Merci.

Par chance

aviez-vous déclaré le vol de votre sacoche et son contenu ?

Par BOULE34

Oui j'ai déclaré le vol , mais je n'ai plus la déclaration en ma possession. C'était il y a plus de 20ans .Pour la mise en demeure cela a du être fait par les huissiers, mais je n'en ai jamais eu connaissance ayant déménagé dans un autre arrondissement de Marseille à cette époque. Les mises en demeure ou avis on du se croiser et rester sans retour, je pense. Je n'ai jamais été averti par ces avis ou lettres de mise en demeure, ni de convocation au tribunal, ni de jugement. Sinon j'aurai faits appel de cette décision, vous pensez bien que je ne serai pas rester en sommeil. Je suis quand même resté jusqu'en 2012 sur Marseille. Travail, même compte bancaire et surtout des crédits consommateurs qui m'ont été accepté. De 1996 à 2012 aucune réception de quoi que ce soit, ni de saisie salaire, ni de rejets de prélèvements, ni d'interdiction bancaire. Comment est-ce possible que 25 ans après, j'ai une telle saisie?

Par chance

aviez-vous demandé à la poste de faire suivre votre courrier?

Par BOULE34

OUI . Merci de votre réponse. QUELLES SONT LES ACTIONS QUI PEUVENT REMETTRE EN CAUSE UNE PRESCRIPTION ENTRE UN JUGEMENT ET UNE SAISIE ATTRIBUTION ? Merci c'est cela qui m'intéresse actuellement. Le reste ne sert plus à rien, même si j'ai faits les démarches nécessaires .Plus rien ne compte. Merci de vote attention.

Par BOULE34

Bonjour Chamce. Vous m'avez répondu à 19h44 hier soir . Mais je n'ai pas cette réponse en visuel. Merci de la renvoyer à nouveau . Bon dimanche . Cdl